



## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

**Etaient présents** : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HEIDEIER Honoré, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, LOGEL Christian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien  
Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, PFISTER Anne-Marie, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

**Excusée** : Madame FROMM Carmen

**Absents** : Monsieur LOHMANN LASCH Florian, Mesdames MUCKENSTURM Christiane, SCHIMPF Fabienne

**Secrétaire de séance** : HOERR Thierry

**Nombre de voix délibératives : 23**

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil municipal s'est réuni au sein de l'ESCAL – rue du Bannholz afin que les mesures sanitaires puissent être respectées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point n°16 - téléphonie est retiré de l'ordre du jour. Un nouveau point est proposé à l'ajout à savoir le bois d'affouage (point n° 22)

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité des voix** le retrait du point n°16 et l'ajout d'un point supplémentaire (point n° 22).

### **1) VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur,

Considérant que le règlement intérieur comporte les principales dispositions qui retracent les modalités de fonctionnement du conseil municipal mais également les moyens mis à disposition des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** valide le règlement intérieur du Conseil municipal.

### **2) TRAVAUX AU SEIN DU 8 RUE DES POTIERS : Réaménagement de la cour**

Considérant la nécessité de réaménager la cour intérieure entre le futur pôle santé et la Maison des assistantes maternelles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** valide le montant des travaux qui sera effectué par l'entreprise HERMANN TP et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

### 3) MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix valide l'attribution du marché de maintenance de l'éclairage public à l'entreprise FRITZ.

### 4) LANCEMENT D'UN MARCHÉ ÉLECTRICITÉ

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce sera la fin des tarifs réglementés pour les puissances inférieures à 36 Kva et elles subiront dorénavant les conditions de marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix autorise le lancement d'une consultation dans le cadre du marché électricité pour les bâtiments et l'éclairage public utilisant une puissance inférieure à 36 Kva.

### 5) DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ COMMUNALE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LA VOIRIE

La rue de la Gare :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Réaménagement de la Rue de la Gare avec aire de camping-car	743 850€ HT	Fonds de solidarité Départementale	100 000€
<b>TOTAL</b>	<b>743 850€ HT</b>	Autofinancement	643 850€
		<b>TOTAL</b>	<b>743 850€</b>

Le conseil municipal, après délibération, propose à l'unanimité des voix d'approuver le projet et de valider les travaux de réaménagement de la rue de la Gare ainsi que la création de l'aire de camping-car et de solliciter le concours du Département dans le cadre du Fonds de solidarité communale.

L'éclairage public :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Renouvellement de l'éclairage public de Betschdorf et communes associées	480 344.21€ HT	Fonds de solidarité Départementale	100 000€
<b>TOTAL sur 3 ans</b>	<b>480 344.21€ HT</b>	Autofinancement	380 344.21
		<b>TOTAL</b>	<b>480 344.21</b>

Le conseil municipal, après délibération, propose à l'unanimité des voix d'approuver ce projet de renouvellement de l'éclairage public le plus vétuste et de solliciter le concours du Département dans le cadre du Fonds de solidarité communale.

**6) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ET D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNEL SUR LE SITE SCOLAIRE DE BETSCHDORF**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** :

**Approuve** le programme pour la construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire pour un coût prévisionnel des travaux de **4 080 000 € HT** étant entendu que seule l'école maternelle serait prise en charge financièrement par la Commune, le périscolaire relevant de la compétence de la Communauté de communes.

L'indemnité de concours de maîtrise d'œuvre conformément aux recommandations de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), pour chacun des 3 candidats finalistes, est fixée à **18 000 € HT**, étant entendu que pour le lauréat elle constitue une avance sur ses honoraires.

Le cout d'opération, hors aides directes ou indirectes, hors AMO, pour les parties scolaire et périscolaire est estimé à **5 000 000 € HT** incluant : les travaux de bâtiments avec les branchements et abords, les honoraires de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires, le mobilier, frais divers et d'assurance.

Sur ce montant, la part communale est estimée à environ 2/3 soit **3 200 000 € HT**

Sur ce montant, la part de la communauté de commune est estimée à environ 1/3, soit **1 800 000 € HT**

**Autorise** le Maire à lancer le concours d'architecte en publiant l'avis d'appel à la concurrence

**Approuve** la composition du jury

**Approuve la fixation de l'indemnité** par demi-journée de participation au jury pour le représentant de l'ordre des architectes à **360 € taxes et frais inclus**.

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, y compris la recherche et la contractualisation d'un AMO

**Autorise M. le Maire** à solliciter le concours financier de tous les organismes susceptibles de financer ce projet.

**7) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à la majorité des voix** autorise le lancement d'une étude et les marchés publics de maîtrise d'œuvre et travaux pour la réhabilitation du 39 Grand'Rue,- ancienne école élémentaire, pour y accueillir un restaurant.

**8) DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise le lancement de ce projet et de solliciter le concours financier de tous les organismes publics pouvant aider.

**9) RESSOURCES HUMAINES**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent assurant les fonctions d'ATSEM suite à la prolongation de la disponibilité de l'ATSEM titulaire.

Pour pallier à son absence, il a été recruté une personne en contrat pour accroissement temporaire d'activité du 31/08/2020 au 30/08/2021. Malheureusement, cette personne nous a fait part de son souhait de ne pas rester au sein de la Commune.

Pour pallier à cette déconvenue, un agent sera recruté sur le grade de l'agent en disponibilité (ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe) pour accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> octobre au 16 octobre sur une base de 21 heures.

Un autre agent sera recruté pour accroissement temporaire d'activité du 2 novembre 2020 au 30 août 2021 sur le grade de l'agent en disponibilité (ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe) et ce, pour 21 heures annualisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise ces recrutements dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité et permet à M. Le Maire de signer les contrats en conséquence.

## **10) DECISION MODIFICATIVE**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

- Article 10 226 (taxe d'aménagement) : + 7800€

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

- Article 21318 (autres bâtiments publics) : - 7800€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise cette décision modificative et permet à M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.

## **11) PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES MASQUES**

Considérant que lors de la crise sanitaire en lien avec la COVID 19, des masques au nombre de 10 000 avaient été commandés chez TROTEC à Hatten par le biais de la Communauté de Communes.

Considérant que la Commune doit rembourser la somme de 3956.25€ à la Communauté de Communes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise ce remboursement à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et permet à M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.

## **12) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA VAGUE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise la signature de la convention avec l'association LA VAGUE. Cette dernière précise les modalités de mise en œuvre.

## **13) PISCINE – NOUVEAUX TARIFS**

Considérant qu'il est proposé de créer des tarifs piscine pour deux trimestres suite au COVID-19 car des particuliers n'ont pas pu participer aux cours du dernier trimestre 2019-2020 à cause du confinement.

Pour ceux qui souhaitaient reprendre sur la nouvelle saison, il a été proposé de reporter le dernier trimestre de la saison 2019-2020 sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021 et de ne leur faire payer que deux trimestres sur 3.

Il est ainsi proposé de créer deux tarifs :

- Hors BETSCHDORF : 113€
- BETSCHDORF : 100€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise la mise en place de ces nouveaux tarifs.

#### **14) REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

La régie de distribution de chaleur est administrée sous l'autorité du conseil municipal et du Maire par un conseil d'exploitation via son Président et un Directeur. Ce conseil d'exploitation est chargé de statuer et de vérifier les investissements et l'exploitation de ce réseau de chaleur. 2 à 3 réunions seront organisées par an.

Le Conseil d'exploitation de la régie est composé de 7 membres (6 élus +1 représentant des abonnés au réseau).

Après vote, Les élus qui y siègeront sont :

- Marc EGIZII
- Jean-Claude KOEBEL
- Stéphane PRINTZ
- Martial BUCHY
- Christian LOGEL
- Frédéric CHAXEL

Usager extérieur : Didier STOLTZ, représentant de l'entreprise nVent.

#### **15) VENTES DE TERRAINS A SCHWABWILLER**

Le lot 30 d'une superficie de 5.86 ares a été proposé à la vente pour Mme RUCH et M. GABEL

Le lot 15 d'une superficie de 5.41 ares a été proposé à la vente pour M. LEONHARDT et Mme STOLL

Le conseil municipal a accepté ces ventes **à l'unanimité des voix.**

#### **16) ANNULATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN DE SCHWABWILLER**

La vente du lot n°3 est annulée. Le terrain est remis à la vente.

#### **17) BAIL DE LOCATION**

Le terrain communal cadastré section 5 parcelle 286 pourrait être mis à disposition de Tunç Kerim pour l'installation de ces ruches.

Le conseil municipal décide à **l'unanimité des voix** de louer cette parcelle à compter du 15 octobre 2020.

#### **18) AVENANT AU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE L'ESCAL**

Considérant qu'un avenant va être fait au marché d'entretien de l'ESCAL afin d'y intégrer le nettoyage quotidien des vestiaires.

Le conseil municipal, décide à **l'unanimité des voix** l'approbation de cet avenant et permet à M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.

#### **19) CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le conseil municipal, décide à **la majorité des voix** la création d'un conseil municipal des enfants avec une installation à compter d'octobre/novembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021.

#### **20) MISE EN PLACE DE CAMERAS AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE**

Le conseil municipal, décide à **l'unanimité des voix** d'approuver la mise en place de caméras au sein du service technique et permet à M. Le Maire de signer le devis correspondant et tout autre document s'y rapportant.

## **21) RESIDENCE SENIORS : ESTIMATION DES DOMAINES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle estimation des domaines a été demandée afin de permettre à OPUS (ancienne dénomination) de pouvoir sortir le projet de résidence séniors plus sereinement d'un point de vue financier, à l'intersection des rues de l'Avenir et de La Gare. En effet, ce type de projet est subventionné par le Département.

Considérant que la Collectivité serait prête à renoncer à sa subvention afin de la rétrocéder à OPUS ( la subvention correspond à un % de l'estimation des domaines),

Considérant qu'un nouvel estimatif a été demandé aux Domaines par la Commune et qu'il s'élève à 192 000€ HT,

Le conseil municipal, décide **à l'unanimité des voix** d'approuver cette nouvelle estimation des Domaines et de renoncer à la subvention qu'elle aurait pu avoir au profit du bailleur social.

## **22) BOIS - ATTRIBUTIONS**

Le Conseil municipal, après délibération, décide **à l'unanimité des voix** :

Bois d'affouage :

- D'octroyer deux stères de bois à chaque foyer qui en fera la demande
- De fixer le prix du stère à 44€
- De reconduire les modalités pratiques d'attribution

Bois biomasse :

- De fixer le prix moyen du bois biomasse à 35€/m<sup>3</sup>

## **23) DÉCISIONS DU MAIRE**

- Changement de la moquette de l'école maternelle pour un montant s'élevant à 4609.20€ TTC
- Renouvellement de trois contrats de gaz avec l'entreprise És avec un prix de 0.03448€ HT/KwH. Ces contrats entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Affiché 29 septembre 2020 au 29 octobre 2020

Thierry HOERR  
Secrétaire de séance



Le Maire  
Adrien WEISS

